

# DEMANDE DE CRÉATION OU DE MISE À JOUR DE LA CARTE FAMILLE

Elle est le point d'entrée de la Ville de Châlons-en-Champagne pour accéder aux **inscriptions scolaires, péri et extrascolaires et conservatoire.**

Elle est le reflet de la famille et du foyer fiscal.

La carte famille est au nom du **responsable légal qui déclare fiscalement les enfants.**  
**Sa création et sa mise à jour s'effectue chaque année.**

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR UN DOSSIER COMPLET :

- > **Le livret de famille** (à la création et à chaque modification de la famille)
- > **La carte d'identité du responsable légal** (à la création)
- > **Le jugement du tribunal** (fixant la résidence des enfants en cas de séparation / divorce)
- > **L'avis d'imposition du responsable légal qui déclare fiscalement les enfants**  
(à ne pas confondre avec la déclaration)
- > **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois**  
(Quittance de loyer d'un organisme logeur, facture d'eau, d'électricité, de téléphone)

**1- Avis d'impôt 2024 sur les revenus de 2023**  
**pour l'année scolaire 2025-2026**

**2- Avis d'impôt 2025 sur les revenus de 2024**  
**pour l'année scolaire 2026-2027**

**Si l'avis d'impôt n'est pas fourni**, seule l'inscription scolaire sera possible (pas de cantine, pas de périscolaire...)  
En cas de refus délibéré de fournir l'avis d'imposition, les inscriptions aux services payants seront facturés au tarif maximum.

## SI LE RESPONSABLE LÉGAL EST HÉBERGÉ, FOURNIR :

- > Une attestation de l'hébergeant signée et datée
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'hébergeant  
(copie + original)
- > La copie recto-verso de la pièce d'identité de l'hébergeant

